



Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour les entreprises françaises ayant au moins 50 salariés

Conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la note globale de l'index de l'égalité professionnelle 2020 de CALDERYS basée sur 4 indicateurs est incalculable.

Toutefois, les résultats des indicateurs calculables sont les suivants :

Indicateurs	Résultats
n°1 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	N/C*
n°2 : Écart de taux d'augmentations individuelles de salaire	35
n°4 : Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité	N/C*
n°5 : Nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0

*N/C = *incalculable*

Le Groupe Imerys reconnaît, accepte et valorise les différences, tout en encourageant un environnement inclusif basé sur le respect mutuel et la dignité. Respecter et promouvoir le principe d'égalité des chances dans toutes nos activités est au cœur des valeurs du Groupe.

Les sujets liés à l'égalité des chances sont pilotés par le Comité RSE (Responsabilité sociale et environnementale des entreprises) présidé par le Directeur Général du Groupe. Depuis 2018, un comité dédié au pilotage de la diversité et de l'inclusion a été mis en place. Composé de membres du Comité exécutif et d'autres responsables fonctionnels, ce comité a développé un plan d'action sur trois ans (2020 - 2022) en cours de déploiement et en ligne avec les priorités définies.

Le Groupe informera toutes ses parties prenantes, internes et externes, des objectifs ainsi que des résultats

concrets de son engagement collectif, et fera régulièrement le bilan de sa performance en matière d'égalité professionnelle, dans une dynamique d'amélioration continue.

Foucauld de Soras

Human Resources Vice president Imerys France & BeNeLux

(nombre de salariés pris en compte sur la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020)*